



LA MARCHE À SUIVRE ?

- 1. CONTACTEZ** le service Habitat et cadre de vie du Sud Grenoblois au 04.76.68.84.60
- 2. DES INFORMATIONS** sur votre projet à tous les niveaux : juridique, financier, architectural, énergétique, technique...
- 3. UN RENDEZ-VOUS** pourra être programmé pour une **VISITE GRATUITE !**
- 4. UNE ETUDE de FAISABILITE GRATUITE** (étude technique et financière) pourra vous être proposée
- 5. UN CONSEIL** dans le **MONTAGE** des **DOSSIERS** de subventions sera assuré par l'équipe d'animation

BRESSON
BRIE-ET-ANGONNES
CHAMPAGNIER
CHAMP-SUR-DRAC
HERBEYS
JARRIE
LAFFREY
MONTCHABOUD
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS
NOTRE-DAME-DE-MESAGE
SECHILIENNE
ST-BARTHELEMY-DE-SECHILIENNE
ST-GEORGES-DE-COMMIERS
ST-PIERRE-DE-MESAGE
VAULNAVEYS-LE-BAS
VAULNAVEYS-LE-HAUT
VIZILLE

N'hésitez plus, contactez nous !

Communauté de communes du Sud Grenoblois
Service « Habitat & Cadre de Vie » - Delphine ZANCHETTA
Clos Jouvin – 100 Montée de la Creuse – 38560 JARRIE
04 76 68 84 60 – www.sudgrenoblois.fr
zanchetta@sudgrenoblois.fr

conception graphique : WEB.COM



Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

2009 - 2012



Envie d'améliorer, de réhabiliter
votre logement, ou de créer
du locatif ?

**LE BON PLAN
LOGEMENT !**

**Le Sud Grenoblois
vous aide !**

un seul numéro :

04 76 68 84 60

Pour faire face à la crise actuelle du logement (pénurie locative et loyers en hausse), le Sud Grenoblois s'est associé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la Région Rhône-Alpes pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce programme concerne les 17 communes du territoire et présente plusieurs objectifs : la réhabilitation et l'aménagement de logements ou encore la création de logements (transformations de granges, de locaux industriels par exemple) en distinguant les propriétaires bailleurs (location) et les propriétaires occupants.

OPAH, LE BON PLAN LOGEMENT

Des études techniques et financières gratuites vous sont proposées pour TOUS les projets concernant VOS logements !



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

Votre logement locatif nécessite des travaux d'amélioration ou vous êtes propriétaire d'un bâtiment que vous souhaitez transformer en logement...

Conditions :

- Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans
- Vous souhaitez le louer après travaux à titre de résidence principale pendant 9, 12 ou 15 ans
- Vous faites appel à des artisans ou des entreprises du bâtiment pour réaliser les travaux

Vous pouvez bénéficier de subventions de 15% à 95% du coût des travaux retenus variant selon le niveau de loyer pratiqué après travaux*

Des primes et des aides complémentaires sont mobilisables :

- > Si vous pratiquez un loyer maîtrisé après travaux
- > Si votre logement est vacant depuis au moins un an
- > Si vous installez des équipements économes en énergie
- > Si vous louez à des jeunes de moins de 30 ans ou à des personnes démunies



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT ?

Vous souhaitez faire des travaux dans votre logement...

Conditions :

- Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans
- Vous êtes propriétaire ou usufruitier de votre logement
- Vous occupez ou occuperez votre logement à titre de résidence principale
- Vous avez des ressources inférieures aux plafonds fixés par l'Etat, les caisses de retraites, ...
- Vous faites appel à des artisans ou des entreprises du bâtiment pour réaliser les travaux

Vous pouvez bénéficier de subventions de 20% à 70% du coût des travaux retenus selon vos revenus*

Des primes et des aides complémentaires sont mobilisables :

- > Si vous réalisez des travaux pour lutter contre les pertes d'autonomie
- > Si vous installez des équipements économes en énergie...

ATTENTION Ne commencez pas vos travaux avant l'accord des subventions*

** Les Modalités de financement sont fixées par la Convention OPAH du Sud Grenoblois*